

Réduisons nos déchets

REFUSER



Produits et emballages à usage unique
Prospectus
Publicités
Cadeaux publicitaires (goodies)
Tickets de caisse

Dire «**non merci**»
Mettre un **Stop Pub** sur la boîte aux lettres



REDUIRE



- le gaspillage alimentaire
- les emballages jetables
- la consommation d'énergie
Acheter moins
Prendre soin de ses affaires, entretenir ses appareils

Acheter **local**, en **vrac**, des produits **durables**, **lavables**, **rechargeables**, en grands conditionnements ...

Réparer - Partager
Troquer, donner ou **vendre** ce qui est en état, dont on n'a plus besoin

REUTILISER



ce qui peut l'être
Détourner les objets qui ne sont plus en état pour le même usage

Sac en tissu
Contenants en verre
Objets lavables
Vêtements usés
Emballages, colis

RECYCLER



en dernier recours ce qui ne peut être refusé, réduit ou réutilisé

Verre
Papier
Carton
Métaux
Tissus
Stylos
Cartouches d'encre
Appareils électriques et électroniques

COMPOSTER



les **déchets organiques** et déchets ménagers compostables

Epluchures et restes alimentaires
Marc de café, thé, infusions
Essuie-tout; mouchoirs en papier
Bois
Carton brun
Feuilles; herbe; brindilles; broyat

Pensez à limiter les déchets aussi pour les fêtes de fin d'année!
Plus d'informations: www.sictom-nogentrotrou.fr/conso



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !
Réduisons nos déchets !

Réutiliser et donner ou vendre nos textiles

L'**industrie textile** est l'une des plus **polluantes** au monde, et la **surconsommation** de vêtements et accessoires engendrent un **gaspillage des ressources** !

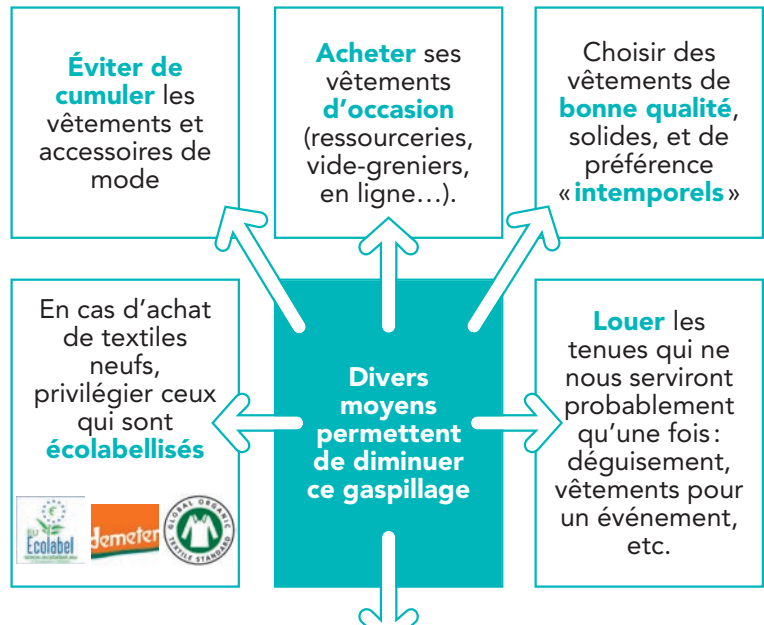
Emission de 
1,2 milliards de tonnes de gaz à effet de serre par an

Etilisation de 
4% de l'eau potable par an

1 jean voyage 
1,5 x le tour de la Terre (de la récolte du coton à sa mise en vente)

En moyenne seulement **30%** des vêtements d'une garde-robe sont portés. Les autres restent au placard...

Pollution de **20%** des eaux mondiales (teinture et traitements)

Faire du **tri** dans sa garde-robe, et se délester des vêtements que l'on ne compte plus porter
 ➤ **donner** ou **vendre** (vive les troc party, ressourceries et dépôt-ventes!), pour qu'ils soient **réutilisés**
 ➤ **réparer, transformer** ou **détourner** (utilisation du tissu pour autre chose) ceux qui sont en mauvais état, ou les apporter dans les **bornes textiles** pour qu'ils soient recyclés.

Les encombrants = déchets volumineux



Les déchets déposés dans la benne « encombrants » ne sont pas re-triés. Ils sont directement acheminés et **enfouis** dans un centre spécialisé (cf. page 2 du journal).

Doivent être déposés dans ces bennes **uniquement les déchets volumineux**.



Pour une bonne gestion des déchets, commencez par **donner ou vendre** ce qui peut l'être (connaissances; associations diverses; ressourcerie...), puis triez les déchets en fonction de leur catégorie, **pour qu'ils soient recyclés** (emballages et papiers; carton; métaux...), ou traités de manière appropriée (déchets toxiques).

Si leur taille le permet, les déchets qui ne peuvent être triés doivent être déposés dans votre bac d'**ordures ménagères** (bac noir)*. Les ordures ménagères font l'objet d'une valorisation énergétique (incinération et production d'électricité à partir de la chaleur émise, dans une usine spécialisée).

Pour rappel, le SICTOM ne trie pas les déchets: une fois déposés dans les bennes ou les poubelles, les déchets sont acheminés vers les filières appropriées. De ce fait, **ni les encombrants ni les ordures ménagères ne sont re-triés**.

En déchèterie, **une fois déposé** dans une benne, la **récupération d'un déchet est interdite**.



La **réparation** et la **réutilisation** (utilisation d'un objet pour un autre usage) permettent aussi de réduire les déchets!



BOUTEILLES DE GAZ



AMIANTE / CIMENT



EXTINCTEURS



PNEUMATIQUES

*Certains déchets ne peuvent être pris en charge par le SICTOM. Leur dépôt est formellement interdit: bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, amiante, etc. Ils doivent être confiés aux vendeurs ou repreneurs appropriés. Retrouvez la liste complète des déchets acceptés ou refusés sur

www.sictom-nogentlerotrou.fr/apports-decheteries.



La peinture, les solvants, colles, vernis, acides, produits phytosanitaires, ainsi que leurs contenants, même vides, sont des **produits toxiques**. Ils ne doivent en **aucun cas** être déposés dans la benne « encombrants », de même que les piles, ampoules, néons etc.

Ils sont **collectés en déchèterie**, puis retraités. Relativement coûteux et polluants, ils **doivent être évités autant que possible** (privilégier les produits naturels, achetés ou faits maison; les appareils mécaniques; les piles et batteries rechargeables...).



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



PILES ET ACCUMULATEURS



LAMPES

Les Rendez-vous Récup'



Le programme des Rendez-Vous Récup' a été chamboulé du fait du confinement et des mesures sanitaires à respecter. Ainsi, certaines animations ont été annulées, d'autres reportées... et les informations transmises lors du précédent journal sont devenues complètement erronées! Nous nous en excusons.

Voici les dates des prochaines animations, organisées par La Boîte à Outils, le Centre Social Maison du Tertre, Récup & Co et le SICTOM, à **Nogent-le-Rotrou**:

- Samedi **17 octobre** 2020: journée **pommes!** (ramassage, fabrication de jus...) de 10h à 17h Départ de la Maison du Tertre, sur inscription au 02 37 52 98 65
- Samedis **21 novembre** et **5 décembre** 2020: **Café Couture** – de 14h à 17h à La Boîte à Outils – participation libre, adhésion obligatoire; infos au 02 37 52 15 95
- Samedi **28 novembre** 2020: **Café Réparation** – entre 14h30 et 17h30 à La Boîte à Outils – participation libre; infos au 02 37 29 22 27 (SICTOM)

S'inscrit dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** (du 21 au 29 novembre 2020): www.serd.ademe.fr

Retrouvez **plus d'informations** et le **programme** mis à jour régulièrement sur: www.sictom-nogentlerotrou.fr/recup

Pour tout renseignement sur la prévention des déchets : 02 37 29 22 27 ou prevention@sictom-nogentlerotrou.fr